

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sous embargo jusqu'à 17 heures 40
Le 2 février 2015

ASCENCIO SCA
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2015
DIVIDENDE OPTIONNEL

L'assemblée générale ordinaire du 2 février 2015 a approuvé tous les points mis à l'ordre du jour portant principalement sur les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2014 d'Ascencio SCA.

2.660.891 actions d'Ascencio SCA étaient représentées, soit 44,07 % des actions existantes.

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende brut de 1,50 EUR par coupon n°10 et de 1,50 EUR par coupon n°11.

L'assemblée a donné décharge pour l'exercice de leur mandat au gérant statutaire ainsi qu'au Commissaire, la SCRL DELOITTE.

Enfin, l'assemblée générale a approuvé, conformément à l'article 556 du code des sociétés, les clauses de changement de contrôle stipulées dans ses conventions de crédit.

Dividende optionnel

Le gérant statutaire a décidé d'offrir la possibilité aux actionnaires d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du dividende net, au capital de la société, en échange de l'émission de nouvelles actions (outre l'option de recevoir le dividende en espèces ou l'option d'opter pour une combinaison des deux options précédentes).

Le mémorandum d'information qui détaille l'opération est disponible, sous réserve des restrictions usuelles, sur le site internet de la société : www.ascencio.be.

Le calendrier de l'opération est le suivant :

Date de détachement du coupon n° 10 (ex date) donnant droit à un dividende brut de 1,5 euros	10 mars 2014
Date de détachement du coupon n° 11 (ex date) donnant droit à un dividende brut de 1,5 euros	4 février 2015
Date d'arrêté (Record date)	5 février 2015
Période pour le choix entre paiement en espèces ou en actions ordinaires nouvelles	Du 6 au 20 février 2015
Date de paiement en numéraire et/ou de la livraison des actions	À partir du 26 février 2015 (au lieu du 9 février 2015)
Cotation des nouvelles actions sur Euronext Brussels	26 février 2015

Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers doivent consulter une personne autorisée, spécialisée dans le conseil en matière de tels investissements. Ce communiqué de presse et les autres informations ne peuvent être interprétées comme une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des actions d'Ascencio aux Etats-Unis, ni comme une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des actions d'Ascencio dans quelque juridiction que ce soit où une telle offre ne serait pas autorisée avant qu'elle ne soit enregistrée ou n'ait la qualité requise conformément aux lois de la juridiction concernée. Elle ne constitue pas non plus une offre ou une invitation à quiconque ne pourrait se voir légalement adresser une telle offre ou une telle invitation. Les actions d'Ascencio ne sont pas et ne seront pas enregistrées en vertu des dispositions du US Securities Act de 1933 et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement en vertu des dispositions du US Securities Act de 1933 ou sans exemption valable des obligations d'enregistrement. Ascencio n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou à toute personne résidant ou domiciliée ou habitant aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Aucun des éléments d'information figurant dans le présent communiqué de presse ou sur le site Web de la Société ou une copie de ces informations ne peut être introduite ou envoyée dans ou envers, ou directement ou indirectement distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs hors de la Belgique. Toute distribution de ces informations peut être soumise à des restrictions légales et toute personne à laquelle ces informations sont rendues disponibles doit s'informer de telles restrictions éventuelles et doit les respecter.

Pour toute information complémentaire :

Marc BRISACK¹
Directeur Général
Tél : 071.91.95.00
marc.brisack@ascencio.be

Stéphanie VANDEN BROECKE
Directeur Juridique
Tél : 071.91.95.00
stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

Michèle DELVAUX
Directeur Financier
Tél : 071.91.95.00
michele.delvaux@ascencio.be

¹ Gérant de la SPRL Somabri